

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Nb de membres en exercice : 29
Présents : 25
Absents excusés ayant donné
pouvoirs : 4

Votants : 29

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 21 mars 2023.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 21 mars 2023.

Présents : Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme BUREAU Marine, Mme LE REUN Karine, M. SONDAG Patrice, Mme FRANÇAIS Chloé, M. RIGOLI Claude - Adjoint, M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, Mme FICHARD Andrée, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, Mme LAIDEVANT Céline, M. LAPRAZ Arnaud, M. LEPINE Jean-Luc, Mme SABY Annick, Mme SMADJA Karine, M. BARRAS Olivier, Mme GACHET Audrey, Mme LAMAISON Josiane, M. MAILLET Laurent, M. SECHAUD Jean-François, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : Mme DELBAYS Emilie (pouvoir à Mme SMADJA Karine), M. LEHMANN Patrick (pouvoir à Mme LE REUN Karine), M. EL YAKOUTY Abdelhak (pouvoir à M. WOLF Pascal), Mme PES Catherine (pouvoir à Mme GACHET Audrey),

Secrétaire de séance : Mme BUREAU Marine

Finances

DEL20230327_14

Objet : Attribution de subventions année 2023

Madame le Maire donne lecture au Conseil des propositions d'attribution des subventions 2023 selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Proposition 2023
DIVERS	6 600,00
AFN Section Douvaine	150,00
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers	300,00
Jardins du canton de Douvaine	350,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000,00
Club de l'amitié (3eme âge)	500,00
JSP de Douvaine	2 000,00
UFOVAL	2 000,00
ACEC éducation canine	300,00
CARITATIVES	600,00
Donneurs de sang du Bas Chablais	600,00
CULTURE ET LOISIRS	75 050,00
Art et Culture	500,00
Espérance Douvainoise	50 000,00

Fun en Bulle	1 500,00
Douvaine Animation	19 000,00
Double X	500,00
Le grand bain production	3 000,00
Chabl'event 74	300,00
Cinéphiles du Chablais	250,00
SPORTS	36 200,00
Basket Club Bas-Chablais	2 500,00
ESDL Etoile Sportive Douvaine-Loisin	30 000,00
Tennis Club	500,00
Boule Douvainoise	2 000,00
Caf club Alpin	1 000,00
Léman Aviron Club	200,00
EDUCATION /SCOLAIRE	8 480,00
Sou des écoles	2 000,00
DDEN	100,00
OCCE (classes découvertes école élémentaire)	5 000,00
OCCE école maternelle	1 380,00
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	297 371,00
AFR	97 000,00
Carcajou	3 500,00
MJC	196 871,00
TOTAL ARTICLE 6574	424 301,00
AUTRES	
CCAS article 657362	30 000,00
OGEC Saint François article 6558	106 000,00

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Avec 27 voix pour et 2 abstentions (M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick)

APPROUVE la proposition d'attribution des subventions tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus ;

INFORME que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023, articles 6574;

RAPPELLE que l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précise que " L'autorité administrative qui attribue une subvention, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret -23 000 € décret n°2001-495 du 6 juin 2001-, doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention ;

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes conventions ou avenants aux conventions avec les associations dont le montant de la subvention dépasse le seuil précité.

Certifié exact,

Le secrétaire de séance,
Marine BUREAU

Le Maire,
Claire CHUINARD

